

## Comité régional de consultation

Le 11 mars 2020, centre administratif

Salle 2

Heure : 13 h 30 à 16 h 30

Compte rendu				
9 h	1. <b>Mot de bienvenue de Julie Richer</b>			
	2. <b>Présences</b>			
	<table style="width: 100%; border: none;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left; border: none;">Représentants de la commission</th> <th style="text-align: left; border: none;">Membres du comité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="border: none;">Julie Richer</td> <td style="border: none;">           Martin Bergeron            Annie Domingue            Marie-Claude Drapeau            Josée Morasse            Serge Nadon            Myriam Turcotte            Natalie Veretta         </td> </tr> </tbody> </table>	Représentants de la commission	Membres du comité	Julie Richer
Représentants de la commission	Membres du comité			
Julie Richer	Martin Bergeron Annie Domingue Marie-Claude Drapeau Josée Morasse Serge Nadon Myriam Turcotte Natalie Veretta			
3. <b>Présentation de la plateforme Lära (invité Robert Vivier)</b>				
	<p>Julie Richer explique que certaines commissions scolaires utilisaient ForTIC pour l'inscription des formations. Celui-ci étant considéré comme désuet par ces dernières, le Centre de services scolaires souhaite utiliser la plateforme Lära. De concert avec le conseiller pédagogique, des outils ont été développés pour la plateforme (courriel automatique à la secrétaire, inscription automatique dans Outlook, etc.).</p> <p>La plateforme sera fonctionnelle à la fin juin et Robert Vivier rencontrera le personnel enseignant volontaire afin d'effectuer des tests. Certaines écoles ont été ciblées.</p> <p>Robert Vivier présente la plateforme aux membres du comité et répond aux questions techniques.</p> <p>Les membres du comité apprécient que la plateforme facilite l'inscription des enseignantes et enseignants aux formations. Il est intéressant de voir tout ce qui est offert par les services éducatifs au même endroit. Il est apprécié que la secrétaire reçoive systématiquement la demande de formation et puisse automatiquement s'assurer du remplacement de l'enseignante ou de l'enseignant si nécessaire.</p> <p><b>Le comité émet cependant la mise en garde suivante :</b> cela ne doit pas servir comme outil de gestion afin de vérifier si le personnel enseignant a atteint le nombre d'heures de formation prévue dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). En fait, comme la LIP</p>			

## Compte rendu

prévoit que la participation à une activité structurée peut être sous différentes formes, il ne faudrait pas oublier que toutes ces activités de formation continue ne seront pas toutes comptabilisées dans le dossier de l'enseignante ou de l'enseignant. De plus, le personnel enseignant ne devra en aucun cas avoir l'obligation d'aller l'ajouter à leur dossier puisque ce serait une tâche purement administrative.

Lors des explications, il a été mentionné que deux types de formation existent sur la plateforme : celle que l'enseignante ou l'enseignant a la possibilité de choisir et celle que la direction impose. Le comité rappelle que la loi prévoit que les formations sont choisies par l'enseignante ou l'enseignant en fonction de ses besoins et en lien avec le développement de ses compétences. La direction n'a donc pas le pouvoir d'imposer une formation.

**Le comité recommande donc de retirer la possibilité que les directions convoquent à une formation dans la plateforme Lära.**

Dans un même ordre d'idées, comme le personnel enseignant choisit ses formations, **le comité recommande que la direction fournisse une raison si elle devait refuser la demande de formation.**

*22.0.1. L'enseignant doit suivre au moins 30 heures d'activités de formation continue par période de deux années scolaires débutant le 1er juillet de chaque année impaire. Il choisit les activités de formation continue qui répondent le mieux à ses besoins en lien avec le développement de ses compétences.*

*On entend par « activité de formation continue », la participation à une activité structurée, notamment un cours, un séminaire, un colloque ou une conférence, organisée par le ministre, par un établissement d'enseignement universitaire, par un centre de services scolaire, par un établissement d'enseignement régi par la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1), par un autre organisme, par un pair ou en application de l'article 96.21.*

*La lecture d'ouvrages spécialisés est également reconnue comme une activité de formation continue. Est aussi visée toute participation à titre de formateur à une telle activité.*

De plus, la convention prévoit que le comité de perfectionnement gère les mises à jour demandées par les enseignantes et enseignants. **Le comité rappelle donc que le formulaire de mise à jour doit continuer de circuler et que le personnel enseignant qui aurait des besoins en formation continue soit informé de la possibilité de remplir le formulaire.** En réalité, le budget de mise à jour ne peut pas être géré par la plateforme Lära.

Lors de la présentation, il a été mentionné que les enseignantes et enseignants des centres de formations professionnelles et de formation générale aux adultes ne pourraient pas avoir accès à ses formations. Or, ces deux catégories de personnel enseignant aimeraient parfois avoir accès à certaines formations du secteur jeune qui sont pertinentes pour eux. Peu de formations leur sont actuellement offertes et ils en ont autant besoin.

## Compte rendu

**Le comité recommande que les formations du secteur jeune soient accessibles aux autres secteurs.**

**Le comité rappelle que la consultation doit également se faire dans chacune des écoles avant l'utilisation de la plateforme par les enseignantes et enseignants (locale 4-2.07 R).**

### 4. Calendriers scolaires 2021-2022

Julie Richer explique que les calendriers scolaires ont été déposés au comité de parent le 9 mars 2020.

Les membres du comité s'interrogent quant à l'élaboration des calendriers. Julie Richer explique que l'exécutif du Centre de services scolaires a ajouté des critères d'élaboration à ceux de la convention.

Les membres du comité s'interrogent sur les pédagogiques qui se retrouvent seulement les lundis et les vendredis. Julie Richer explique que c'est le comité de parents qui en a fait la demande et cela a été approuvé par le comité exécutif.

Au primaire, une problématique existe lorsque les pédagogiques tombent toutes les lundis et les vendredis. Les élèves manquent considérablement de matières spécialisées. Le temps alloué aux matières n'est donc pas respecté. Comme l'horaire n'est pas rotatif actuellement, les pédagogiques doivent limiter les pertes de cours et leçons. Au secondaire, les pédagogiques, comme présenté, sont appréciées puisque l'horaire est rotatif et ne cause pas ce problème.

**Le comité recommande qu'une réflexion soit entamée avec le comité de consultation régional afin de trouver une solution à cette problématique.**

**Au secteur jeune, le comité recommande de garder la journée pédagogique au lendemain de l'Halloween.**

Nous constatons que le calendrier scolaire au secteur jeune est très chargé pour le mois de janvier ce qui laisse peu de temps en fin d'étape pour corriger et faire les bulletins. **Le comité recommande de déplacer la journée pédagogique du 7 février au 31 janvier et de la transformer en journée pédagogique régulière. Le comité recommande que la journée pédagogique du 6 mai soit sujette à annulation.**

**Les membres du comité recommandent un seul calendrier pour les trois secteurs pour les raisons suivantes :**

- Les élèves de la FGA utilisent les mêmes transports que le secteur jeune.
- Les élèves de la FP et de la FGA sont souvent parents et, malheureusement, démunis. Lorsque le secteur jeune est en congé, ils doivent s'occuper de leurs enfants.
- Pour ces raisons, entre autres, les taux d'absentéisme sont très élevés en FP et en FGA lors des pédagogiques du secteur jeune. En FP, cela peut mettre les élèves à risque d'échouer puisque certaines compétences ne peuvent pas être reprises.

## Compte rendu

- La convention locale prévoit un minimum de dix journées pédagogiques, il peut donc en avoir davantage.
- Les tâches du personnel enseignant en FP et en FGA prévoient déjà des heures à placer en tâche complémentaire, ça ne coûte donc pas plus cher au Centre de services scolaires en terme d'enseignantes et d'enseignants de prévoir plus de journées pédagogiques.
- Les journées pédagogiques permettent l'échange et la collaboration entre collègues. Actuellement, les enseignantes et enseignants ont déjà sept heures de tâche complémentaire à effectuer par semaine. Les journées pédagogiques aux enseignantes et enseignants permettent d'effectuer ce travail en même temps et de faciliter l'organisation de formations.
- Le Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaires prévoit deux objectifs concernant la formation professionnelle. Il est donc souhaitable que les enseignantes et enseignants bénéficient de temps en équipe pour travailler à l'atteinte de ces objectifs.

*PEVR. 17. D'ici 2021, porter à 70 % la proportion des élèves sortants d'un parcours scolaire préparatoire à la formation professionnelle qui poursuivent leur parcours en formation professionnelle.*

*PEVR. 18. D'ici 2022, soutenir l'émergence de programmes de formation de courte durée en entreprise.*

- Également, les enseignantes et enseignants de la FP et de la FGA demandent d'avoir accès à davantage de formations répondant à leurs besoins. Ils ont besoin de davantage de journées pédagogiques afin de permettre leur développement professionnel. Le Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaires prévoit d'ailleurs trois objectifs en ce sens.

*PEVR. 19. D'ici 2020, soutenir les établissements à se doter d'une structure de gestion collaborative, telles les communautés d'échanges de pratiques ou d'apprentissage professionnelles, visant l'harmonisation des pratiques qui influent sur la réussite scolaire.*

*PEVR. 21. D'ici 2020, développer, promouvoir et soutenir la mise en œuvre d'un programme d'insertion professionnelle et de formation continue pour toutes les catégories de personnel.*

*PEVR. 22. D'ici 2019, bonifier le programme de formation continue des enseignants portant sur des pratiques probantes liées aux stratégies d'enseignement efficaces et aux apprentissages des élèves.*

- En FP et en FGA, il est également nécessaire d'avoir quatre journées pédagogiques en début d'année. C'est à ce moment qu'ils reçoivent leur tâche et

## Compte rendu

les compétences à enseigner. Si les cours commencent le lendemain, le personnel enseignant n'a pas le temps de se préparer. De plus, en hôtellerie, les denrées alimentaires doivent être commandées deux semaines à l'avance.

Si la proposition d'un seul calendrier pour les trois secteurs n'est pas retenue, **le comité recommande que le calendrier en FGA soit modifié afin que la journée pédagogique du 4 février soit déplacée en début d'année scolaire ou au 18 février pour être en même temps que le secteur jeune.**

### 5. Varia

#### Centralisation des classes FPT

Julie Richer en profite pour expliquer les intentions du Centre de services scolaires concernant les groupes de FPT. Elle mentionne que les classes de FPT seraient toutes déplacées à la Polyvalente des Monts.

Comme le sujet n'était pas à l'ordre du jour, nous émettons tout de même nos commentaires, mais le sujet doit être traité au comité paritaire EHDAA avant que la décision soit prise.

De plus, le Centre de services scolaires doit tout de même respecter les obligations de la convention collective et plusieurs étapes doivent être franchies avant de conclure à un déplacement de clientèle fragile, notamment en tenant compte de la prévision de la clientèle et de la déclaration des besoins d'effectifs, des critères de classement des élèves, des règles de formation des groupes, etc.

**Le comité recommande de continuer d'offrir un service de proximité dans chacune des écoles secondaires pour le bien des élèves.**

- Il est souhaitable d'éviter de déraciner les élèves qui sont déjà fragiles de leur secteur.
- À cet âge, le voyageur représente une contrainte.
- Pour ces deux raisons, le risque de décrochage chez ces élèves pourraient augmenter.

Dans le cas où cette recommandation ne serait pas retenue, **le comité recommande que les élèves puissent avoir un milieu de stage dans leur secteur d'origine.** Une augmentation des heures de supervision dans la tâche de l'enseignante ou l'enseignant serait alors à prévoir.

/ad

2020 03 24